



Fraude à l'aide juridictionnelle

Par **vincent**, le **22/04/2010** à **09:45**

Bonjour,
Actuellement en procès avec mon ex femme qui bénéficie l'aide juridictionnelle, après quelques renseignements sur cette aide, je m'aperçois qu'elle ne devrait plus en bénéficier, car s'étant mise en concubinage avec une personne qui travaille.
En fait grâce à cette aide, elle se permet de faire appel de chaque décision de justice. Moi de mon côté cette aide je n'y ai pas le droit et je paye mon avocat depuis maintenant deux ans. En fait je suis persuadé que si elle ne bénéficiait pas de cette AJ, mes affaires seraient finies depuis bien longtemps.
Que puis-je faire pour dénoncer cette situation.
merci

Par **Brito**, le **04/12/2016** à **08:15**

Bonjour
J'ai le même problème, je voudrais savoir répondre à votre question

Par **Visiteur**, le **04/12/2016** à **09:51**

Bjr,
Votre question est donc...connaissez-vous une autre solution que de dénoncer ?
Moi non...

Par **eric32**, le **16/12/2016** à **17:16**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
J'ai le même problème ! il suffit d'envoyer un

courrier au tribunal qui a accordé cette AJ !!